L'OAB

Cette fiche technique est à destination d'agriculteurs qui souhaitent se renseigner et/ou participer à l'Observatoire Agricole de la Biodiversité.

Aide possible auprès des:
- Chambre d'Agriculture Dordogne,

- CPIÉ Périgord - Limousin

Fiche technique

Définition de la biodiversité ?

La biodiversité, c'est tout le vivant et la dynamique des interactions en son sein. Plus précisément, c'est l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, être humains, champignons, bactéries, virus,...) ainsi que toutes les relations et les interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, et, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie.

La vie sur terre comprend trois aspects interdépendants :

- la **diversité des espèces** (dont l'espèce humaine). On estime aujourd'hui à plus de 10 millions le nombre d'espèces d'êtres multicellulaires, mais seulement 1,8 millions ont déjà été identifiées,
- la diversité des individus (diversité des gènes) au sein de chaque espèce,
- la diversité des milieux de vie (écosystèmes) : des océans, prairies, forêts... au contenu des cellules (des parasites peuvent notamment y vivre) en passant par la mare au fond du jardin...

La biodiversité est le produit de plus de 3 milliards d'années d'évolution et constitue un patrimoine naturel et une ressource vitale dont l'humanité dépend de multiples façons. (Définition du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie).

L'observatoire agricole pour la biodiversité OAB :

La partie qui va suivre va présenter en générale l'OAB avec ses principes, ses objectifs, les différents partenaires...

Si cet outil vous intéresse, il est tout à fait possible de mener à bien ce protocole en vous accompagnant d'un professionnel.

Il sera là pour vous former sur les différents protocoles : vers de terre, abeilles solitaires, papillons et invertébrés terrestres.







Découvrir

L'OBSERVATOIRE

L'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB) est un projet national qui implique des agriculteurs volontaires dans l'observation et la création de références sur la biodiversité en milieu agricole. Il s'appuie sur le programme de sciences participatives Vigie-Nature du Muséum national d'Histoire naturelle. L'OAB répond aux engagements pris par le Ministère en charge de l'Agriculture dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité.

Plus d'informations sur www.observatoire-agricole-biodiversite.fr



Proposer des protocoles d'observation de la biodiversité sauvage ordinaire aux agriculteurs intéressés.



Quatre protocoles, simples et standardisés :

- vers de terre ;
- abeilles solitaires ;
- papillons;
- invertébrés terrestres.

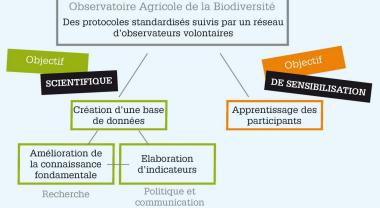
Des taxons choisis pour leurs liens avec l'activité agricole.



Mieux connaitre la biodiversité en milieu agricole, son évolution et ses liens avec les pratiques culturales.

L'OAB a pour vocation de :

- Renseigner une base de données permettant notamment de tracer des tendances d'évolution des populations à long terme et réaliser des liens avec les pratiques agricoles
- Sensibiliser les acteurs impliqués à une meilleure prise en compte de la biodiversité.





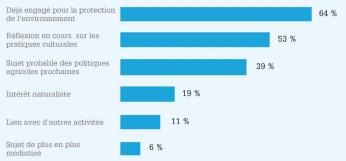
- une intitiative du Ministère en charge de l'Agriculture
- une coordination scientifique par le Muséum national d'Histoire naturelle en partenariat avec l'Université de Rennes 1 pour le protocole «vers de terre» et un laboratoire du CNRS : le LADYSS pour l'approche sociologique.
- un appui pour l'animation nationale par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA).
- un comité de pilotage national avec les principaux partenaires en charge des questions d'agriculture et de biodiversité.



Les protocoles de l'OAB ont été adaptés aux besoins et contraintes des agriculteurs grâce à une étude de faisabilité menée en 2010, couplée d'une phase de test sur le terrain et d'une étude sociologique.

L'OAB bénéficie ainsi d'une approche co-construite entre le monde de la recherche et le monde agricole.

Quels sont les principaux facteurs déterminant l'implication des agriculteurs dans l'OAB ? Résultats de l'enquête du LADYSS (2010)



















Échanger

AU SEIN DU RÉSEAU

L'Observatoire Agricole de la Biodiversité est avant tout un réseau de personnes ! Répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain, les participants à l'OAB sont invités à rejoindre des groupes locaux mobilisés par des animateurs. Ces groupes offrent aux agriculteurs l'opportunité d'échanger sur leurs observations de la biodiversité en lien avec leurs pratiques agricoles.

Plus d'informations sur www.observatoire-agricole-biodiversite.fr



Le réseau de l'OAB regroupe de nombreuses personnes et favorise les échanges sur la biodiversité.

• Les coordinateurs nationaux :

Muséum, Université de Rennes 1, APCA, Ministère. Ils animent l'OAB et forment les animateurs locaux. Ils sont disponibles pour répondre à toutes vos questions! Pour les contacter :

contact@observatoire-agricole-biodiversite.fr

Les animateurs locaux :

Ils participent à l'OAB au sein de leurs structures. Ils animent un groupe sur leur territoire en mobilisant et en formant les agriculteurs intéressés.

Les observateurs :

Ce sont eux qui réalisent les observations de terrain, transmettent leurs données sur le site Internet et échangent autour de leurs résultats.



Un réseau complémentaire

DE SITES FIXES

Vous gérez une station expérimentale? Vous enseignez en lycée agricole? Et vous êtes intéressé pour aller plus loin dans l'observation de la biodiversité? Un dispositif est aussi prévu pour vous!

Contactez-nous:

contact@observatoire-agricole-biodiversite.fr



Un grand nombre de structures locales ont déjà rejoint l'OAB et mobilisé un large réseau d'observateurs : Chambres d'agriculture, Enseignement agricole, Fédérations de chasseurs, CIVAM, Coopératives, Interprofessions, Associations agricoles et naturalistes.





Dans la section «le réseau» du site Internet de l'OAB, venez vous informer sur les structures impliquées, échanger avec les correspondants et découvrir les projets locaux liés à l'Observatoire.

















Vous êtes agriculteur ou travaillez avec le monde agricole ? Vous souhaitez mieux connaître la biodiversité ordinaire présente sur votre exploitation ou les territoires que vous gérez ? L'Observatoire Agricole de la Biodiversité vous propose de participer à un programme scientifique tout en apprenant à mieux connaître cette biodiversité et son rôle dans les milieux agricoles.

Participez sur www.observatoire-agricole-biodiversite.fr

1. S'informer ET SE FORMER

- Rendez-vous sur www.observatoire-agricole-biodiversité.fr
- Contactez les animateurs les plus proches de chez vous. Vous pourrez ainsi bénéficier de l'expérience d'autres participants et échanger avec le réseau
- Pour vous accompagner, découvrez l'ensemble des documents téléchargables.
- Une question ? : contact@observatoire-agricole-biodiversite.fr

2. Observer la biodiversité

SUR LE TERRAIN

- Réalisez les observations pour le ou les protocoles que vous aurez choisi.
 Toutes les informations à suivre et les documents sont disponibles dans le quide de terrain.
- Attention! Bien respecter les protocoles est primordial pour l'analyse des résultats.

3. Saisir ses données SUR LE SITE INTERNET Inscrivez-vous sur le site Internet de l'OAB pour accéder à des formulaires de saisie et communiquer vos résultats-!



4. Retours
SUR LES RÉSULTATS

Annuellement, une synthèse globale des résultats sera disponible. Des réunions de restitution seront organisées à destination des animateurs qui diffuseront ces informations aux agriculteurs de leurs groupes.



Disponibles en téléchargement sur le site Internet

- Le guide de terrain
- Les lettres d'information de l'observatoire, envoyées par mail à tous les participants
- Une plaquette de présentation du projet
- Des posters détaillés
- Des mini-guides illustrés sur les papillons, les mollusques, les vers de terre...



Qui peut participer?

Tous les agriculteurs intéressés sont invités à participer! Dans le cadre de projets particuliers, ces protocoles peuvent aussi être utiles aux techniciens ou conseillers techniques

Quels sont les milieux concernés?

Les protocoles concernent toutes les orientations. Des feuilles de terrain adaptées sont disponibles pour les grandes cultures ou le maraîchage, les cultures pérennes et les prairies

Combien de parcelles faut-il suivre?

La participation à l'observatoire est volontaire : vous choisissez le nombre et l'emplacement des parcelles.

Les quatre protocoles sont-ils imposés ?

Non, le choix d'un ou plusieurs protocoles est libre.

DEVENIR ANIMATEUR

Vous travaillez avec des agriculteurs intéressés par l'OAB? Vous souhaitez proposer les protocoles d'observation en appui à une réflexion de groupe ?

Inscrivez-vous en tant qu'animateur et suivez la formation !

L'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB) est une initiative du Ministère en charge de l'Agriculture, dont la coordination scientifique est confiée au Muséum national d'Histoire naturelle en partenariat avec l'Université de Rennes 1 et le LADYSS. L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture intervient en appui pour l'animation nationale.













